

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 05 JUIN 2019

L'an **deux mil dix-neuf**, le **mercredi 05 juin à 19h**, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-les-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : 31 mai 2019

Présents : DEVEDEUX Pierre –DEVAUX Françoise - COMBE Marcel - POUDE Éric- PIQUET David - ARBONA JOY Loïc –BELLET Jean-Marc - BRUN Jean-Jacques - CONVERT Georges - COUTY Laurent - DURANTET Nadine- MIGNERY Patricia-MONCORGER Didier- PRAS Dominique

Absents excusés : AUCOURT Patrick donne pouvoir à POUDE Éric

Secrétaire de séance : MONCORGER Didier.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Après l'approbation du dernier compte rendu, M. Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) Achat d'une parcelle de terrain pour le local voirie :

M. le Maire rappelle au conseil qu'il a été convenu de déplacer le local voirie.

M. Combe avait contacté M. Couturier pour lui demander s'il serait intéressé de vendre les terrains situés en face du SDIS.

La commune a fait une proposition à 30 000 €.

Il y a trois parcelles pour une superficie de 6087m².

Au budget, il est inscrit la somme de 40 000€.

Après un tour de table, il ressort que la situation du terrain est idéale (terrain plat, facile d'accès, face au SDIS). Tout le matériel sera regroupé au même endroit, d'où des meilleures conditions de travail.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le local voirie doit être déplacé. Le sujet avait été abordé à plusieurs reprises lors de réunions.

M. Combe avait contacté M. Coutaudier pour savoir s'il serait vendeur des parcelles situées au Ferrat (face à la caserne des Pompiers).

Par courrier en date du 27 mai 2019, il nous a fait savoir qu'il était d'accord pour vendre les parcelles à la commune pour un montant de 30 000€.

Il s'agit des parcelles cadastrées AC47 (2005m²), AC48 (1303m²) et AC 49 (2779m²) sises au Ferrat 42370 St Alban-les-eaux. L'ensemble des terrains représente une superficie de 6087m².

Le montant fixé est de 30 000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **valide** la proposition d'achat de M. Coutaudier au prix de 30 000 € pour l'ensemble des parcelles énoncées ci-dessus d'une superficie totale de 6087m², **autorise** le maire à signer l'acte d'acquisition auprès du Notaire choisi par le vendeur, **dit** que les frais liés à la vente seront à la charge de la commune , **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2) Mise en vente d'un garage communal

Le maire indique au conseil que le SDIS a libéré un garage communal. La commune n'en ayant pas l'utilité, il est proposé de le vendre.

Le conseil est favorable sous certaines conditions :

- ⇒ Pas de vente en dessous de 1000€.
- ⇒ Publication dans la presse
- ⇒ Affichage en mairie
- ⇒ Affichage sur la porte du garage.

Le conseil se réserve le droit de refuser la vente si le prix n'est pas conforme aux attentes des élus.

3) Informations diverses :

Manifestations à venir sur la commune :

- ⇒ Une course à la montre du Dauphiné : 12 juin
- ⇒ La fête de la St Alban : 23 juin
- ⇒ Balade gourmande : 13 juillet
- ⇒ Fête patronale du 10 août au 15 août
- ⇒ Cinéma en plein air : 24 et 25 août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.